

R é p u b l i q u e  
f r a n ç a i s e

## C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 01

Votants : 21

Absents : 02

Date de la convocation :

9 avril 2026

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de

M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

**PRÉSENTS :** Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Rémi PIET, Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Sophie DAGNAUD, Nicolas

MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints au Maire ;

Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Sébastien BROUSTET,

Stéphanie LAHURE, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Leïla LEGLISE, Lilian LOPEZ,

Romain RITOU, Alain ARTIERE, Grégory BORTOLATO, Eléonore LAPORTA,

conseillers municipaux.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) :** Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain ARTIERE**ABSENT(S) :** Mme Sylvie FRADIN, Christophe BOURDIEU**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Martine MAURY**DÉLIBÉRATION N° 056 04 2026 – ENFANCE JEUNESSE – SÉJOURS ÉTÉ 2026 – TARIFICATION**

Présentation par Marie-Pierre FETIS

Dans le cadre des activités de son Pôle Enfance Jeunesse, la Commune propose d'organiser des séjours d'été au sein de la Ville de Belvès en Dordogne, au mois de juillet 2026 :

- Du 7 au 10 juillet 2026, à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires (Grande section et CP) ;

- Du 20 au 24 juillet 2026 pour les CE1, CE2 et CM1 ;

- Du 27 juillet au 31 juillet 2026 pour les adolescents (à partir du CM2).

Dans ce cadre, il convient de déterminer le montant de la participation restant à la charge des familles, en fonction de leur quotient familial, comme suit :

POLE ENFANCE JEUNESSE			
TARIFS SÉJOURS ÉTÉ 2026			
Quotient familial en €	Grande section/CP Du 7 au 10/7/2026	CE1/CE2/CM1 Du 20 au 24/7/2026	ADOLESCENTS (à partir du CM2) Du 27 au 31/7/2026
<b>A : 1 à 500</b>	37,50 €	43,00 €	43,00 €
<b>B : 501 à 700</b>	75,50 €	86,00 €	86,00 €
<b>C : 701 à 850</b>	113,00 €	123,50 €	123,50 €
<b>D : 851 à 1000</b>	150,50 €	161,50 €	161,50 €
<b>E : à partir de 1001</b>	193,50 €	204,50 €	204,50 €

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance et Jeunesse réunie le 4 mars 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la tarification des séjours des vacances d'été 2026 proposée ci-dessus ;

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré le 22 avril 2026  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Gilbert DODOGARAY

